

Commune de
GERE-BELESTEN



Plan Local d'Urbanisme

D. Document graphique

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 27 avril 2023 approuvant le plan local d'urbanisme

avril 2023

Agence Publique de Gestion Locale - Service d'Urbanisme Intercommunal
Maison des Communes - rue Auguste Renoir - CS46809 - 64096 PAU CEDEX
Tél : 05 59 90 84 59-47 - Tél.copie : 05 59 84 59 47
Courriel : service.urbanisme@apg64.fr

LEGENDE

Prescriptions

— Marge de reculement de 75 m de l'axe de la voie (Art. L111-6 du code de l'urbanisme)

○ Numéro de l'emplacement réservé

■ Emplacement réservé

■ Espace boisé classé (Art. L113-1 du code de l'urbanisme)

■ Secteurs comportant des orientations d'aménagement et de programmation (Art. L151-6 du code de l'urbanisme)

Espaces soumis à risque du Plan de prévention des risques naturels (informatif)

■ Zones bleues

■ Zones rouges

Type de zones

■ A

■ UA

■ UB

■ UY

■ NL

■ NI

■ Ne

N°	Désignation	Catégorie ou organisme public bénéficiaire
1	Terrain destiné à la création d'une aire de stationnement et d'une voie reliant la route du Fourneau (RD2036) et la rue du Foyer (rue Henri Gélis) parcelles section AD n° 207 et 209, surface totale : 2200 m²	Commune
2	Établissement de la rue de la Bayle : parcelles section AD 12, 13, 146, 324 et 325, surface totale : 800 m²	Commune
3	Création d'un square 400 m² desservant le quartier Labouze : parcelles AD 148, 317, 364, 365 et 366, surface totale 472 m²	Commune

